



Union Locale FCPE d'Antony

À M. le DASEN des Hauts-de-Seine

Antony, le 17 mars 2014

Monsieur le Directeur Académique,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'état d'avancement du projet d'organisation du temps scolaire dans la commune d'Antony.

Selon un communiqué du Ministre de l'Éducation nationale daté du 3 mars, « *3 % des communes rencontrent encore des difficultés* » dans l'élaboration de leurs projets horaires¹. Nous sommes très inquiets de constater que la ville d'Antony fait partie de ces 3 % de communes en difficulté. Nous nous adressons directement à vous car nous considérons que le retard accumulé par la Mairie pour vous proposer une organisation du temps scolaire hypothèque de plus en plus les chances de succès de la réforme dans nos écoles. L'objet principal de ce courrier est de vous confier notre inquiétude et de vous transmettre les projets horaires proposés par les Conseils d'école d'Antony. Néanmoins, nous ne pouvons faire l'impasse sur les errements de la Mairie dans cette construction toujours infructueuse.

Si Antony se retrouve dans cette position, ce n'est pas faute de consultations et de débats avec tous les acteurs de l'école. Depuis le printemps 2013, à deux reprises, un conseil d'administration de la Caisse des écoles élargie à la Commission de l'éducation fut essentiellement consacré à la réforme des rythmes scolaires. À deux reprises, la Mairie a procédé à une enquête auprès des familles sur ce même sujet (en juin 2013 et janvier dernier). À deux reprises aussi, des projets horaires furent soumis à l'ensemble des Conseils d'école d'Antony (conseils du premier trimestre et conseils extraordinaires de ce mois de janvier). Sans compter une conférence-débat publique et de nombreuses réunions entre représentants de la Mairie et présidents des fédérations de parents d'élèves, ainsi qu'entre représentants de la Mairie et représentants des directeurs d'écoles.

Malgré toutes ces consultations, la municipalité rechigne à prendre ses responsabilités et retarde indéfiniment le dépôt de son projet. Malgré ces tergiversations, les parents d'élèves et leurs représentants se sont investis dans l'élaboration d'un projet fédérateur.

Le retard accumulé par Antony s'illustre en quelques dates. Plutôt qu'une application en septembre 2013, la municipalité a demandé le report d'un an de la réforme. Le 17 décembre, le Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN), consulté sur les organisations du temps scolaire des communes des Hauts-de-Seine, a pu constater que la Mairie d'Antony ne vous avait transmis aucun projet horaire. Ce manquement s'est reproduit le 11 février, lors d'une nouvelle

1 <http://www.education.gouv.fr/cid77476/rythmes-scolaires-92-des-communes-deja-pretes-pour-la-rentree-2014.html>

consultation du CDEN sur le sujet.

La Mairie d'Antony avait pourtant pris la peine de convoquer des Conseils d'école extraordinaires pendant la deuxième quinzaine de janvier, auxquels furent soumis deux projets horaires. Contrairement aux Conseils d'écoles du premier trimestre qui n'ont eu le droit que d'émettre des commentaires sur le projet concocté par la Mairie, les Conseils du mois de janvier avaient toute latitude pour modifier les deux projets proposés. Sur la base du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 et du règlement type départemental, qui laissent la possibilité à la Mairie comme aux Conseils d'école de vous proposer une organisation du temps scolaire, nous étions plutôt confiants sur la volonté de la Mairie d'aboutir à un projet commun.

Mais, faisant table rase des résultats des Conseils d'école et s'abstenant de vous transmettre un projet dans la perspective du CDEN du 11 février, la Mairie s'est engagé dans une nouvelle consultation des familles, pendant les vacances de février. En Conseil municipal du 12 décembre, M. le Maire avait annoncé que son choix serait exclusivement guidé par les résultats de cette nouvelle consultation : *« Nous allons donc soumettre l'un et l'autre des deux projets à l'avis des parents, ce sont eux qui choisiront, et quelle que soit la majorité qui sortira de l'urne, nous la suivrons. [...] on se rangera à l'avis de la majorité même s'il n'y a que 51%. C'est la démocratie. »*² Nous sommes d'autant plus méfiants envers ce mode de décision que, lors de l'enquête du mois de juin de la Mairie auprès des familles, malgré les engagements répétés, les résultats ne furent communiqués que très partiellement³. Nous sommes aussi très étonnés que la nouvelle enquête⁴ laisse croire aux familles que les deux projets sur lesquels elles sont consultées sont ceux qui ont été proposés aux Conseils d'école exceptionnels. L'un des projets, qui de toute évidence a les faveurs de la Mairie, est une version profondément remaniée du projet minimaliste rejeté par la majorité des conseils d'école, tandis que l'autre n'a connu aucune amélioration, malgré les remontées des conseils d'école.

Le communiqué ministériel du 3 mars indique que les communes en difficultés *« sont aujourd'hui accompagnées au plus près par l'éducation nationale pour construire leur projet. »* Cet accompagnement nous paraît aujourd'hui indispensable pour que le projet horaire d'Antony sorte de l'enlisement. Dans la perspective de cet accompagnement et parce-que la nouvelle enquête de la Mairie auprès des familles marginalise totalement les Conseils d'école, nous vous communiquons un tableau qui synthétise les remontées de ces Conseils du mois de janvier. Nous ne doutons pas que ces résultats rassemblés par l'Inspecteur de la circonscription d'Antony, vous sont déjà parvenus, sous une forme éventuellement différente.

Dans l'attente de votre appui pour faire aboutir rapidement la construction de la nouvelle organisation du temps scolaire dans l'intérêt des enfants, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de notre considération distinguée.

Union Locale FCPE d'Antony

2 http://www.ville-antony.fr/files/Ma-Mairie/Comptes-rendus/13_fevrier_2014/CR2013.12.12.pdf (p83)

3 L'enquête du mois de juin et ses résultats très partiels sont en pièce jointe et disponibles ici

<http://www.up-shack.com/assets/up/74e48ff384dde93bd6c5690161d12b09.jpg>

<http://www.up-shack.com/assets/up/020a7bc97df9e4ddc4f8cdde5014258c.jpg>

4 La consultation du mois de février, dont nous ne connaissons pas le résultat, est en pièce jointe et disponible ici

<http://www.up-shack.com/assets/upload/852e799867bec8f9786fa80d0fa39aaa.pdf>

Pièces jointes :

Les projets d'horaires remontés des Conseils d'école extraordinaires

Les résultats connus de l'enquête du mois de juin 2013

Les projets présentés aux familles dans la consultation du mois de février

Les formulaires soumis aux Conseils d'écoles

Copie à : M. l'IEN de la circonscription d'Antony ; Mme le DAASEN, responsable du bassin d'Antony ; M. Le Maire d'Antony ; Mmes et MM. les membres de la Commission municipale chargée de l'éducation.

Projets d'horaires remontés des Conseils d'école extraordinaires du mois de janvier⁵

Conclusions des conseils d'école extraordinaires d'Antony <i>(document de travail, contenu non garanti)</i>								
Niveau	École	Amplitude de la journée	Déjeuner	TAP début/fin d'après-midi	Durée des TAP	1/2 journée supp	Projet alternatif	
Maternelle	Adolphe Pajeaud / Val de Bièvre	9h-16h30	12h-13h30	Fin	45min	Mercredi 9h-12h	Semaine de 4 jours et raccourcissement des vacances	
Maternelle	Anatole France	9h-16h30	12h-13h30	Début	45min	Mercredi ou samedi 9h-12h		
Maternelle	André Chénier	9h-16h30	12h-13h30	Debut	45min	Mercredi 9h-12h		
Maternelle	André Pasquier	9h-16h30	12h-13h30	Pas d'accord	Pas d'accord sur 30min ou 45min	Mercredi, pas d'accord sur 9h-11h ou 9h-12h		
Maternelle	Dunoyer de Ségonzac	8h30-16h30	11h30-13h30	Fin	45min	Mercredi 8h30-11h30		
Maternelle	Ferdinand Buisson	9h-16h30	12h-13h30	Fin	45min	Mercredi ou samedi 9h-12h		
Maternelle	Jean Moulin	Pas de contact						
Maternelle	Jules Ferry	9h-16h30	12h-13h30	Pas d'accord	Pas d'accord sur 30min ou 45min	Mercredi, pas d'accord sur 9h-11h ou 9h-12h		
Maternelle	La Fontaine	9h-16h30	12h-13h30	Fin	45min	Mercredi 9h-12h		
Maternelle	Les Rabats	9h-16h30	12h-13h30	Fin	45min	Mercredi 9h-12h		
Maternelle	Noyer Doré	9h-16h30	12h-13h30	Fin	1h30	Mercredi ou samedi 9h-12h		
Maternelle	Paul Bert	9h-16h30	12h-13h30	Fin	45min	Mercredi 9h-12h		
Maternelle	Velpeau	Refus des deux projets						Semaine de 4 jours et raccourcissement des vacances
Élémentaire	Adolphe Pajeaud	9h-16h30	12h-13h30	Pas d'accord	Au moins 45min	Mercredi 9h-12h		
Élémentaire	Anatole France	9h-16h30	12h-13h30	Fin	1h30	Mercredi 9h-12h	Fin d'école à 16h, raccourcissement des vacances et un samedi par mois travaillé	
Élémentaire	André Chénier / Blanguernon	Aucun projet consensuel				Au moins 45min	Mercredi ou samedi 3h de cours	
Élémentaire	André Pasquier	9h-16h30	12h-13h30	Pas d'accord	Pas d'accord sur 30min ou 45min	Mercredi, pas d'accord sur 9h-11h ou 9h-12h		
Élémentaire	Dunoyer de Ségonzac	9h-16h30	12h-13h30	Fin	1h30	Samedi 9h-12h		
Élémentaire	Ferdinand Buisson	8h30 ou 8h45-16h30	11h30 ou 11h45-13h30	Fin	1h30	Mercredi 9h-12h		
Élémentaire	Jules Ferry	9h-16h ou 17h30 les jours de TAP	12h-13h45	Fin	1h30	Mercredi 9h-12h		
Élémentaire	La Fontaine	9h-16h30	12h-13h30	Fin	1h30	Mercredi 9h-12h		
Élémentaire	Les Rabats	9h-16h30	12h-13h30	Début	45min	Mercredi 9h-12h	Semaine de 4 jours et raccourcissement des vacances	
Élémentaire	Noyer Doré	9h-16h30	12h-13h30	Fin	1h30	Mercredi ou samedi 9h-12h		
Élémentaire	Paul Bert	9h-16h30	12h-13h30	Fin	1h30	Mercredi 9h-12h		
Élémentaire	Velpeau	9h-16h30	12h-13h30	Fin	1h30	Mercredi 9h-12h		

Résultats connus de l'enquête du mois de juin 2013

Les seuls résultats communiqués par la Mairie sont indiqués en rouge.

QUESTION N°1 Avez-vous un ou des enfants scolarisés : (merci d'en indiquer le nombre)
 En Maternelle () En élémentaire () Au collège () Au lycée ()

QUESTION N°2 Préférez-vous que les enseignements commencent à :
 8h30 **32,8%** 9h00 **64,5%**
Rappel : les enseignements commencent actuellement à 9 heures. Cet horaire permet de tirer le meilleur parti des temps d'attention de l'enfant soulignés par les chronobiologistes. Les horaires d'accueil de garderie du matin ne seront pas changés.

QUESTION N°3 Pour vous, quelle serait la place des activités périscolaires dans une journée type ? (1 seul choix)

Hypothèse n°1

Garderie du matin
Temps scolaire
Temps de cantine + Activités périscolaires
Temps scolaire
Accueil du soir (*)

Hypothèse n°2

Garderie du matin
Temps scolaire
Temps de cantine
Temps scolaire
Activités périscolaires
Accueil du soir (*)

QUESTION N°3 BIS Si vous choisissez l'hypothèse n°1
 Si votre enfant ne déjeune pas à la cantine, l'inscrivez-vous aux activités périscolaires proposées en début d'après-midi ? OUI NON

QUESTION N°3 TER Si vous choisissez l'hypothèse n°2
 A quelle heure souhaitez-vous que votre enfant sorte de l'école ? **10,5%** 15h45 **87,7%** 16h30

(*) L'accueil du soir : au choix des parents et dans les mêmes conditions qu'actuellement : sortie de l'enfant ou garderie du soir pour les maternelles, études pour les élémentaires et/ou sortie de l'enfant. Comme pour la restauration et les CML, activités soumises au « taux d'effort ».

Information sur les activités périscolaires :

- > Organisées par la Ville, leur contenu n'est aujourd'hui pas arrêté car il dépendra en grande partie de l'organisation de la semaine dans sa globalité.
- > Points arrêtés au jour du questionnaire :
 - les thèmes seront en lien avec le projet d'école,
 - elles seront assurées par du personnel qualifié,
 - elles seront prises en charge par le budget de la Ville.

Rappel : Les chronobiologistes préconisent de tenir compte des pics de vigilance en fin de matinée (10h-12h) et d'après-midi (15h-17h) plus adaptés aux apprentissages.

QUESTION N°4 Si votre enfant déjeune à la cantine, pensez-vous qu'il dispose de suffisamment de temps aujourd'hui pour prendre son repas dans de bonnes conditions ?
 OUI NON
Rappel : la pause déjeuner est actuellement d'1h30

QUESTION N°5 Seriez-vous favorable à un allongement de la pause déjeuner ?
 OUI **26,5%** NON **70,5%**

QUESTION N°6 Si la pause méridienne est allongée et suivie d'activités périscolaires facultatives, inscrirez-vous votre enfant à la cantine ?
 OUI NON

QUESTION N°7 Votre enfant pratique-t-il une activité culturelle, sportive ou autre à Antony ?
 OUI NON

QUESTION N°7 BIS Si oui à quel moment de la journée :
 Le mercredi matin Le mercredi après-midi Le samedi matin
 Autres (précisez) :

QUESTION N°8 Votre enfant fréquente-t-il le centre de loisirs le mercredi ?
 OUI NON

QUESTION N°9 Dans la mise en place de la semaine scolaire répartie sur 9 demi-journées et dans l'intérêt de votre enfant, pensez-vous qu'il soit souhaitable que l'école se déroule :
 Le mercredi matin Le samedi matin
Rappel : L'Académie de Paris a la Médecine recommandant de ne pas avoir de mercredi matin car il limite l'effet de rupture des rythmes scolaires jugé acceptable aux apprentissages de l'enfant.
10,5% Le mercredi matin **3,2%** Le samedi matin **21,0%**

QUESTION N°10 Dans le cas où vous auriez choisi le mercredi matin, votre enfant serait-il amené à fréquenter le centre de loisirs le mercredi après-midi ?
Information : si le mercredi matin travaillé était choisi, en termes pratiques, les conditions d'accueil en centre de loisirs le mercredi après-midi seront les suivantes :
 > la restauration sera possible uniquement pour les enfants qui fréquenteront le centre l'après-midi.
 > l'établissement scolaire sera le lieu d'accueil pour la restauration mais aussi pour les activités du centre de loisirs (les centres de loisirs dédiés pourront occasionnellement être utilisés par une école de proximité).
 > cette organisation aura des répercussions en termes de propositions d'activités du centre sur une demi-journée au lieu d'une journée complète.

OUI NON
Information liée au oui : votre enfant restera alors déjeuner dans l'établissement scolaire où se dérouleront également les activités du centre l'après-midi
Information liée au non : votre enfant devra quitter l'établissement après la fin des enseignements, aucune restauration ne sera prévue

Merci pour votre précieuse contribution

Participation : 1525/3917 = 39%

Enquête parents

La consultation des familles du mois de février

L'« organisation n° 1 » présentée dans cette consultation n'a pas été présentée en Conseils d'école.



GSLF

Rythmes scolaires : donnez votre avis !

Après avoir consulté les parents et la communauté éducative sur les grands principes de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires en juin 2013, la Ville a soumis aux conseils d'école du premier trimestre un schéma qui n'a pas recueilli leur assentiment général.

De la nouvelle consultation effectuée en janvier, deux modes d'organisation de la semaine scolaire ont émergé. L'un répartissant le temps scolaire de façon régulière sur l'ensemble de la semaine en enrichissant la pause méridienne, l'autre, privilégiant les activités périscolaires en fin d'après-midi pour les élémentaires.

Nous vous proposons de choisir entre ces deux formules.

Pour rappel, la notice et l'article 2 du décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 précisent : « Le présent décret prévoit la mise en place d'une semaine scolaire de 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées afin d'alléger la journée d'enseignement. Les heures d'enseignement sont organisées le lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin, à raison de cinq heures trente maximum par jour et de trois heures trente maximum par demi-journée. » [...] « la durée de la pause méridienne ne peut être inférieure à une heure trente. »

En ce qui concerne le Département des Hauts-de-Seine, 22 villes se sont prononcées sur les rythmes scolaires. 19 communes ont opté pour une organisation du temps scolaire basée sur une pause méridienne entre 1 h 45 et 2 h, une régularité de semaine avec une fin des cours entre 15 h 45 et 16 h 15, toutes ayant choisi le mercredi matin.

Nous vous invitons à vous reporter au verso de ce document pour découvrir les deux organisations retenues, puis répondre aux questions ci-dessous. Vous pourrez ensuite insérer ce même courrier dans l'enveloppe « T » ci-jointe, puis le renvoyer impérativement avant le 7 mars 2014, pour que votre avis soit pris en compte.

Pour les parents	Pour les enseignants
Nombre d'enfant(s) dans la famille :	Vous enseignez dans une école maternelle <input type="checkbox"/>
Nombre d'enfant(s) scolarisé(s) en maternelle à Antony dans le secteur public :	Vous enseignez dans une école élémentaire <input type="checkbox"/>
Nombre d'enfant(s) scolarisé(s) en élémentaire à Antony dans le secteur public :	Je choisis l'organisation n°1 <input type="checkbox"/>
Je choisis l'organisation n°1 <input type="checkbox"/>	Je choisis l'organisation n°2 <input type="checkbox"/>
Je choisis l'organisation n°2 <input type="checkbox"/>	

Organisation n°1 - écoles maternelles et élémentaires

Horaires d'enseignement lundi – mardi –jeudi – vendredi	Horaires de la pause méridienne (restauration, ateliers récréatifs)	Horaires des activités périscolaires	Horaires d'enseignement mercredi
9 h - 12 h / 13 h 45 - 16 h	12 h – 13 h 45	16 h – 16 h30 : temps récréatif	9 h – 12 h
		16 h 30 – 17 h 30 : activités périscolaires Maternelle : ateliers ludiques Elémentaire : Etudes – EMS...	
Garderie le matin : 7 h 30 - 9 h			
Garderie du soir : 17 h 30 - 19 h			
Les mercredis : restauration possible de 12 h à 13 h 30 / Ouverture des Centres Municipaux de Loisirs (CML) l'après-midi			

Organisation n°2 - écoles maternelles

Horaires d'enseignement lundi – mardi –jeudi – vendredi	Horaires de la pause méridienne	Horaires des activités périscolaires	Horaires d'enseignement mercredi
9 h - 12 h / 14 h 15 - 16 h 30	12 h – 13 h 30	13 h 30 - 14 h 15 : ateliers ludiques	9 h – 12 h
Garderie le matin : 7 h 30 - 9 h			
Garderie du soir : 16 h 30 - 19 h			
Les mercredis : restauration possible de 12 h à 13 h 30 / ouverture des Centres Municipaux de Loisirs (CML) l'après-midi			

Organisation n°2 - écoles élémentaires

Horaires d'enseignement lundi – mardi –jeudi – vendredi		Horaires de la pause méridienne	Horaires des activités périscolaires		Horaires d'enseignement mercredi
Groupe 1 (6 écoles)	Groupe 2 (7 écoles)	12 h – 13 h 30	Groupe 1 (6 écoles)	Groupe 2 (7 écoles)	9 h – 12 h
Lundi et jeudi 9 h – 12 h 13 h 30 – 16 h 30 Mardi et vendredi 9 h – 12 h 13 h 30 – 15 h	Lundi et jeudi 9 h – 12 h 13 h 30 – 15 h Mardi et vendredi 9 h – 12 h 13 h 30 – 16 h 30		Mardi et vendredi 15 h – 16 h 30 : ateliers culturels, sportifs, créatifs	Lundi et jeudi 15 h – 16 h 30 : ateliers culturels, sportifs, créatifs	
Garderie le matin : 7 h 30 - 9 h					
Etudes, EMS... : 16 h 30 – 18 h Garderie du soir : 18 h - 19 h					
Les mercredis : restauration possible de 12 h à 13 h 30 / ouverture des Centres Municipaux de Loisirs (CML) l'après-midi					

Les deux projets présentés aux Conseils d'école extraordinaires de janvier

Un projet est uniforme, tandis que l'autre distingue écoles maternelles et écoles élémentaires.



PROJET D'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE CIRCONSCRIPTION : ANTONY

MAIRE ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES						
Commune : ANTONY	TOUTES LES ECOLES PUBLIQUES DE LA VILLE					
<input checked="" type="checkbox"/> Projet Éducatif Territorial <input type="checkbox"/> Propositions d'horaires ★ Horaires de début et fin des cours ★ Durée de la pause méridienne : 1h30 <i>Bien que ce projet d'OTS ne nécessite aucune dérogation au décret, la Ville d'Antony établira un PEDT.</i>	Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi	Vendredi	
	Classe	9h00 12h00	9h00 12h00	9h00 11h00	9h00 12h00	9h00 12h00
	Pause déjeuner	12h00 14h00	12h00 14h00		12h00 14h00	12h00 14h00
	TAP	12h/12h30 OU 13h30/ 14h	12h/12h30 OU 13h30/ 14h		12h/12h30 OU 13h30/ 14h	12h/12h30 OU 13h30/ 14h
	Classe	14h00 16h30	14h00 16h30		14h00 16h30	14h00 16h30
<input type="checkbox"/> Demande de dérogations éventuelles : NON <input type="checkbox"/> samedi matin <input type="checkbox"/> allongement de la journée au-delà de 5h30 <input type="checkbox"/> allongement de la demi-journée au-delà de 3h30						
<input type="checkbox"/> Modalités d'articulation des temps d'enseignement et périscolaires <input checked="" type="checkbox"/> Redéploiement des activités habituelles <input type="checkbox"/> en totalité <input checked="" type="checkbox"/> en partie <input checked="" type="checkbox"/> Autres activités envisagées						
Nature des activités périscolaires envisagées <input checked="" type="checkbox"/> artistiques <input checked="" type="checkbox"/> culturelles <input checked="" type="checkbox"/> sportives <input checked="" type="checkbox"/> numériques <input checked="" type="checkbox"/> éducation citoyenne <input checked="" type="checkbox"/> études surveillées <input checked="" type="checkbox"/> participation aux APC selon PEDT et organisation par les enseignants	Date et signature du Maire . Observations de la Ville d'Antony : Les remarques sur l'OTS présentée aux conseils d'école du 1 ^{er} trimestre ont amené la Ville d'Antony à proposer un autre schéma organisationnel de la journée à l'école. Celui-ci prend en compte leurs principales observations relatives au manque de repères stables pour assurer une régularité des journées scolaires, une mauvaise utilisation des pics de vigilance, un alourdissement de la journée et le problème de l'utilisation des locaux. Cette OTS permet donc de placer les élèves dans de meilleures conditions d'apprentissage scolaire en favorisant davantage les temps d'enseignement.					
Commentaires du Conseil d'école - Date et signature						
Avis de l'IEN - Date et signature						
Décision du DASEN - Date et signature						

**PROJET D'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE
CIRCONSCRIPTION : ANTONY**

MAIRE ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES								
Commune : ANTONY			École concernée : «ÉCOLES»					
<input checked="" type="checkbox"/> Projet Éducatif Territorial <input type="checkbox"/> Propositions d'horaires ★ Horaires de début et fin des cours ★ Durée de la pause méridienne : 1h30			Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
			Matin	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
			Pause méridienne	12h- 13h30	12h- 13h30		12h- 13h30	12h- 13h30
<input type="checkbox"/> Demande de dérogations éventuelles <input type="checkbox"/> samedi matin <input checked="" type="checkbox"/> allongement de la journée au-delà de 5h30 <input type="checkbox"/> allongement de la demi-journée au-delà de 3h30			Après-midi	Classe 13h30- 15h		Classe 13h30- 15h	Classe 13h30- 15h	
			Après-midi	Classe 13H30- 16H30	TAP 15h- 16h30		Classe 13H30- 16H30	TAP 15h- 16h30
N.B. : il s'agit d'un des deux schémas possibles, le second intégrant les TAP le lundi et jeudi. La déclinaison sur votre école sera définie au cours du 1 ^{er} semestre 2014.								
<input type="checkbox"/> Modalités d'articulation des temps d'enseignement et périscolaires <input checked="" type="checkbox"/> Redéploiement des activités habituelles <div style="text-align: right;"><input type="checkbox"/> en totalité <input checked="" type="checkbox"/> en partie</div> <input checked="" type="checkbox"/> Autres activités envisagées								
Nature des activités périscolaires envisagées <input checked="" type="checkbox"/> artistiques <input checked="" type="checkbox"/> culturelles <input checked="" type="checkbox"/> sportives <input checked="" type="checkbox"/> numériques <input checked="" type="checkbox"/> éducation citoyenne <input checked="" type="checkbox"/> études surveillées <input type="checkbox"/> participation aux APC selon PEDT et organisation par les enseignants				Date et signature du Maire				
Commentaires du Conseil d'école - Date et signature								
Avis de l'IEN - Date et signature								
Décision du DASEN - Date et signature								